



KINE1BA

2024 - 2025

Bachelier en kinésithérapie et réadaptation

KINE1BA - Introduction

INTRODUCTION

Introduction

La Faculté des sciences de la motricité de l'UCLouvain vous propose un programme d'études de bachelier en kinésithérapie et réadaptation entièrement réformé en 2024, visant au développement de compétences spécifiques, telles que reprises dans le nouveau référentiel ci-dessous.

Dix axes de compétences ont été identifiés sur base d'une analyse détaillée des attendus actuels du monde professionnel et des valeurs que nous souhaitons promouvoir à l'UCLouvain, à savoir (1) l'attitude scientifique, (2) l'Evidence-Based Practice (EBP) et le raisonnement clinique (RC), (3) la relation patient-kiné visant à rendre le patient moteur de sa prise en charge et (4) la collaboration multidisciplinaire.

Les cours du programme en kinésithérapie et réadaptation de l'UCLouvain sont dispensés par des experts à la pointe du savoir. Ces derniers sont actifs dans le monde de la recherche scientifique et intègrent dans leurs enseignements les dernières avancées dans leur domaine d'expertise, y compris leurs propres contributions. Le programme réformé met l'accent sur des méthodes d'enseignement favorisant le développement d'une pensée critique et réflexive. Vous pourrez mobiliser vos connaissances dans le cadre de stages proposés dans une grande variété de services de nos centres hospitaliers ou cabinets privés partenaires.

Le programme de bachelier doit obligatoirement être complété par une année de master en kinésithérapie et réadaptation (60 crédits) pour obtenir le titre professionnel de kinésithérapeute. Au terme de vos 4 années d'études, vous pourrez faire une demande de numéro INAMI indispensable pour prendre en charge des patients en tant que kinésithérapeute.

Si vous le souhaitez, vous pourrez également poursuivre vos études par un Master en Sciences de la Motricité de 120 crédits. Actuellement, la FSM propose trois finalités : la finalité approfondie (recherche) et deux finalités de spécialisation (kinésithérapie musculosquelettique, kinésithérapie neurologique). L'obtention d'un Master 120 vous donnera accès à la formation doctorale.

Votre profil

Vous appréciez les contacts humains, vous êtes sociable et à l'écoute, vous pratiquez une activité physique régulière ? Tous ces aspects constituent des atouts pour la réussite de ce parcours universitaire.

De façon générale, la réussite universitaire requiert des aptitudes cognitives : maîtrise écrite et orale du français, capacité d'analyse, esprit critique, esprit de synthèse, bonne méthode de travail, capacité d'abstraction, etc.

Votre futur job

Vous travaillerez en hôpital, en cabinet privé, en maison de repos, dans un centre de rééducation, un centre de psychomotricité ou un club sportif, en Belgique ou à l'étranger. Vous pourrez également partir en mission à travers le monde pour une ONG, vous orienter vers la délégation médicale ou vers une carrière en recherche.

Ces études conduisent à un titre professionnel soumis à des [règles particulières](#).

Votre programme

Le bachelier vous offre la possibilité :

- d'acquérir un socle de connaissances solides dans le domaine des sciences biomédicales ;des connaissances et compétences techniques nécessaires pour poser les gestes professionnels du kinésithérapeute ;
- de développer des soft skills orientés communication thérapeutique, empathie, intelligence émotionnelle, gestion du travail, réflexivité, etc. ;
- d'intégrer un raisonnement clinique basé sur l'Evidence Based Practice (EBP)
- de développer une première expérience de terrain grâce à trois mois de stages cliniques en milieu hospitalier ou en cabinet.

Compétences et acquis d'apprentissage au terme de la formation = [Référentiel bachelier](#)

KINE1BA - Profil enseignement

COMPÉTENCES ET ACQUIS AU TERME DE LA FORMATION

Les programmes de la FSM sont en train d'être réformés.

Vous vous inscrivez pour la première fois en première année de bachelier en 2024-25 ? Cette page s'adresse à vous.

Vous vous êtes inscrit-e dans ce cursus *avant* 2024-25 ? Pour la rubrique 'Compétences et acquis' qui vous est destinée, consultez le [programme publié en 2023-24](#).

--

Le profil de sortie du diplômé est basé sur 4 valeurs au cœur de la formation et sur 10 axes de compétences indispensables et incontournables que doit développer l'étudiant durant le cursus.

4. La collaboration pluridisciplinaire

Les 10 axes

- Attitude Scientifique
- Raisonnement clinique
- Diagnostic et planification
- Intervention thérapeutique
- Relation thérapeutique
- Travail en équipe
- Gestion
- Déontologie et éthique
- Promotion de la santé
- Motricité et didactique

Les 10 axes présentés ici n'ont du sens qu'avec les acquis d'apprentissage développés à la suite.

Le développement du raisonnement clinique dans chacune des étapes de la prise en charge du patient (diagnostic, planification, traitement, relation thérapeutique) a un rôle central au sein de la formation. Il nécessite d'intégrer une démarche « evidence-based practice » (EBP) et d'adopter une posture de développement continue de son expertise. Ces 4 axes représentent le cœur de la formation.

Les valeurs se situent chacune au sein d'un triangle formé par 3 axes :

- La collaboration pluridisciplinaire à la jonction des axes : Travail en équipe, Relation thérapeutique et Intervention thérapeutique
- L'EBP se situe à la jonction des axes : Attitude scientifique, Diagnostic/planification et Intervention thérapeutique
- Le patient – moteur de sa prise en charge se situe à la jonction des axes : Planification, Relation thérapeutique et Motricité et didactique

Au terme de ce programme, le diplômé est capable de :

1. Raisonnement clinique

Mener et développer un raisonnement clinique, dans chacune des étapes de la prise en charge du patient, dans des situations simples (vignette clinique, cas simulés et cas réels encadrés), en intégrant une démarche « evidence-based practice » (EBP) et en ayant une posture de développement continue de ses compétences.

1.1

Adopter, dans son raisonnement clinique, une démarche EBP qui intègre l'état bio-psycho-social et les préférences du patient, les fondements et avancées scientifiques et ses premières expériences de thérapeute.

1.2

Mener un raisonnement clinique dans chacune des étapes de prise en charge d'un patient (diagnostic, planification, traitement, relation thérapeutique) en y intégrant les éléments pertinents et en veillant à organiser ses connaissances et compétences pour une prise en charge efficace du patient.

1.3

Mener une analyse réflexive sur sa pratique de kinésithérapeute dans la prise en charge d'un patient et l'exploiter pour développer ses compétences de kinésithérapeute.

1.4

Identifier ses points forts et faibles, et mener une analyse réflexive pour s'engager dans un processus de développement continu de ses compétences et orienter, en conséquence, son parcours de formation.

2. Diagnostic* et planification

Réaliser un diagnostic* en kinésithérapie et réadaptation, et planifier l'intervention thérapeutique, dans des situations simples (vignette clinique, cas simulés et cas réels encadrés).

2.1

Mobiliser les connaissances essentielles des sciences fondamentales et biomédicales

2.2

Recueillir et interpréter les informations médicales, psychosociales et contextuelles pertinentes à partir du dossier médical, de l'anamnèse, et de questionnaires

2.3

Elaborer et réaliser un examen clinique en utilisant les outils appropriés à la situation clinique spécifique traitée et en interpréter les résultats.

2.4

Poser un diagnostic clinique et fonctionnel en intégrant les informations recueillies lors de l'anamnèse et de l'examen clinique.

2.5

Identifier les situations/pathologies ne rentrant pas dans son propre champ d'expertise de kinésithérapeute et référer à un autre professionnel de soins de santé (screening).

2.6

Etablir un pronostic et le justifier, sur base de la pathologie et les facteurs personnels et contextuels.

2.7

Formuler les buts de la prise en charge en concertation avec le patient.

2.8

Planifier l'intervention thérapeutique.

*

Définition de la Confédération mondiale de physiothérapie (2019)

Le diagnostic en physiothérapie est le résultat d'un processus de raisonnement clinique qui aboutit à l'identification de déficiences existantes ou potentielles, de limitations d'activités et de restrictions de participation ainsi que de facteurs influençant le fonctionnement de manière positive ou négative.

Le but du diagnostic est de guider les physiothérapeutes dans la détermination du pronostic et des stratégies d'intervention les plus appropriées pour les patients/clients et dans le partage d'informations avec eux. Si le processus de diagnostic révèle des résultats qui ne relèvent pas des connaissances, de l'expérience ou de l'expertise du physiothérapeute, celui-ci dirigera le patient/client vers un autre praticien approprié.

3. Intervention thérapeutique

Réaliser l'intervention thérapeutique en impliquant le patient, en évaluer l'efficacité et l'adapter si nécessaire dans des situations simples (vignette clinique, cas simulés et cas réels encadrés).

3.1

Réaliser les interventions thérapeutiques adaptées au profil du patient : actes techniques, exercices et aspects éducatifs (ex. changement de comportements, postures ...).

3.2

Adapter son intervention, tout au long du traitement, en évaluant son efficacité en fonction du profil bio-psycho-social du patient et du contexte de soin, et identifier le moment de son arrêt.

3.3

Appliquer les méthodes de communication et d'approches motivationnelles favorisant des comportements adaptés et autonomes.

4. Relation thérapeutique

Etablir une relation et une communication thérapeutique constructive avec le patient dans des situations simples (vignette clinique, cas simulés et cas réels encadrés).

4.1

Pratiquer l'écoute active avec le patient, pour identifier ses besoins et demandes.

4.2

Echanger sur les possibilités thérapeutiques et leurs conséquences de manière respectueuse et personnalisée en utilisant un langage accessible, avec le patient et ses proches.

4.3

Développer un toucher thérapeutique et l'adapter au patient

4.4

Communiquer et interagir avec le patient dans au moins une seconde langue au niveau B1 du « Cadre européen commun de référence pour les langues ».

5. Motricité et didactique

Soigner par le mouvement en s'appuyant sur ses connaissances, son propre potentiel de mouvement, en ayant une approche didactique.

5.1

Exercer sa propre activité physique et sportive à un niveau de maîtrise permettant la démonstration d'exercices.

5.2

Prendre conscience de son corps, de ses besoins et de ses limites.

5.3

Expliquer l'adaptation de la physiologie durant l'exercice chez une personne en bonne santé.

5.4

Expliquer et justifier des mouvements/ gestes techniques/ exercices aux patients en ayant une approche didactique.

6. Attitude Scientifique

Mobiliser les fondements et avancées scientifiques de manière critique et non dogmatique dans sa formation et sa pratique professionnelle *

6.1

Décrire les champs et méthodes de recherche dans le domaine des sciences de la motricité.

6.2

Identifier les sources scientifiques pertinentes et fiables concernant une problématique balisée et circonscrite en faisant un usage pertinent des outils d'information.

6.3

Evaluer la qualité scientifique de documents concernant une problématique, en réaliser une synthèse critique et en déduire une question de recherche ciblée.

6.4

Exploiter des articles scientifiques pour nourrir et questionner sa pratique professionnelle.

6.5

Réaliser une présentation scientifique auprès de membres de la faculté (FSM).

*

Commentaire collégial sur le positionnement de cet axe dans le master 60

Il ressort de la réflexion collégiale réalisée ce qui suit : la capacité de mener une étude scientifique n'est pas un attendu pour tous les diplômés. Il est cependant attendu que tous les diplômés comprennent le fonctionnement d'une étude scientifique et sachent évaluer la qualité de données pour pouvoir appréhender les articles scientifiques.

7. Communication et travail en équipe

Communiquer et interagir de manière rigoureuse et efficace, par écrit et oralement, avec différents acteurs, en ayant conscience de son rôle de kinésithérapeute, dans des situations simples (vignette clinique, cas simulés et cas réels encadrés).

7.1

Décrire le rôle des acteurs du monde médical dont celui du kinésithérapeute.

7.2

Extraire, sur base du dossier du patient, de l'anamnèse et de l'examen clinique voire des examens paracliniques, les informations pertinentes lors d'échanges avec le maître de stage en vue de la prise en charge d'un patient.

7.3

Communiquer et argumenter de manière rigoureuse et efficace lors d'échanges au sein d'une équipe d'étudiants, avec des enseignants ou le maître de stage.

7.4

Rédiger des documents écrits en tenant compte des exigences de la situation (étude de cas, rapport pour un médecin).

7.4

Rédiger des documents écrits en tenant compte des exigences de la situation (étude de cas, rapport pour un médecin).

7.5

Dialoguer avec ses pairs sur un cas clinique en argumentant l'apport de la kinésithérapie et de la réadaptation.

8. Gestion

Gérer les aspects juridiques / légaux, administratifs et de sécurité nécessaire à ses premières expériences de kinésithérapeute (stages).

8.1

11.1

- Obligatoire
- ✂ Au choix
- △ Exceptionnellement, non organisé cette année académique 2024-2025
- ⊖ Non organisé cette année académique 2024-2025 mais organisé l'année suivante
- ⊕ Organisé cette année académique 2024-2025 mais non organisé l'année suivante
- △ ⊕ Exceptionnellement, non organisé cette année académique 2024-2025 et l'année suivante
- Activité avec prérequis
- 🌐 Cours accessibles aux étudiants d'échange
- 🌐 Cours NON accessibles aux étudiants d'échange
- (FR) Langue d'enseignement (FR, EN, ES, NL, DE, ...)

Cliquez sur l'intitulé du cours pour consulter le cahier des charges détaillé (objectifs, méthodes, évaluation, etc.)

Bloc
annuel

1 2 3

○ **Majeure (180 crédits)**

				Bloc annuel		
				1	2	3
○ LFSM1107	Psychologie générale	Stefan Agrigoroaei Bénédicte Thonon (supplée Damien Brevers)	PS [q1] [30h] [3 Crédits]	x		

○ Formation théorique et pratique spécifique à la kinésithérapie (88 crédits)

○ LKNR1103	
------------	--

				Bloc annuel		
				1	2	3
○ LKINE1031	Compléments de pathologie et de kinésithérapie du système musculo-squelettique 📄	Xavier Banse Frank Bom Thierry Deltombe (coord.) Philippe Mahaudens Caroline Meyer Laurent Pitance Clara Selves	📄 [q2] [20h+16h] [3 Crédits] 🌐			

- LIEPR1022** "Physiologie des systèmes" a comme prérequis LFSM1101 ET LFSM1104
- LFSM1101 - Chimie générale et biomolécules
 - LFSM1104 - Biologie et éléments d'histologie
- LIEPR1023A** "Sauvetage, réanimation et urgences de terrain (partim réanimation et urgence de terrain)" a comme prérequis LFSM1109 ET LKINE1011 ET LKINE1012
- LFSM1109 - Biomécanique et analyse du système locomoteur
 - LKINE1011 - Théorie de la formation psychomotrice de base
 - LKINE1012 - Pratique de la formation psychomotrice de base
- LIEPR1024** "Fondements neurophysiologiques et neuropsychologiques du contrôle et de l'apprentissage moteurs" a comme prérequis LFSM1101 ET LFSM1104 ET LKINE1006
- LFSM1101 - Chimie générale et biomolécules
 - LFSM1104 - Biologie et éléments d'histologie
 - LKINE1006 - Fondements d'électrothérapie
- LIEPR1025** "Physiologie et biochimie de l'exercice et nutrition" a comme prérequis LIEPR1021 ET LIEPR1022 ET LFSM1101 ET LFSM1104
- LIEPR1021 - Physiologie cellulaire
 - LIEPR1022 - Physiologie des systèmes
 - LFSM1101 - Chimie générale et biomolécules
 - LFSM1104 - Biologie et éléments d'histologie
- LIEPR1026** "Statistique" a comme prérequis LIEPR1003
- LIEPR1003 - Compréhension et traitement de données
- LIEPR1027** "Activités physiques et sportives adaptées" a comme prérequis LKINE1011 ET LKINE10121 ET LKINE120() - 1 0 0 -1 0 oin026

- LFSM1105 - Physique
 - LFSM1109 - Biomécanique et analyse du système locomoteur
 - LKINE1021 - Techniques de base en kinésithérapie
- LKINE1033** "Séminaire de rééducation motrice et de kinésithérapie" a comme prérequis LKINE1022
- LKINE1022 - Pathologies et kinésithérapie du système musculo-squelettique
- LKINE1036** "Compléments de neurophysiologie" a comme prérequis LIEPR1021 ET LIEPR1022 ET LIEPR1024 ET LKINE1024
- LIEPR1021 - Physiologie cellulaire
 - LIEPR1022 - Physiologie des systèmes
 - LIEPR1024 - Fondements neurophysiologiques et neuropsychologiques du contrôle et de l'apprentissage moteurs
 - LKINE1024 - Pathologies et kinésithérapie du système nerveux
- LKINE1038** "Biophysique appliquée à la kinésithérapie" a comme prérequis LFSM1105 ET LFSM1109 ET LKINE1005 ET LKINE1006
- LFSM1105 - Physique
 - LFSM1109 - Biomécanique et analyse du système locomoteur
 - LKINE1005 - Fondements de la kinésithérapie locomotrice
 - LKINE1006 - Fondements d'électrothérapie
- LKINE1039** "Technologie et réadaptation" a comme prérequis LKINE1006
- LKINE1006 - Fondements d'électrothérapie
- LKINE1040** "Ergonomie et réadaptation" a comme prérequis LFSM1105 ET LFSM1109 ET LKINE1004
- LFSM1105 - Physique
 - LFSM1109 - Biomécanique et analyse du système locomoteur
 - LKINE1004 - Fondements de l'ergonomie
- LKINE1041** "Compléments de pathologie et de kinésithérapie cardio-respiratoire" a comme prérequis LKINE1023
- LKINE1023 - Pathologies et kinésithérapie du système cardio-respiratoire
- LKINE1234** "Psychomotricité" a comme prérequis LFSM1107 ET LKINE1002 ET LKINE1011 ET LKINE1012
- LFSM1107 - Psychologie générale
 - LKINE1002 - Psychologie et handicap
 - LKINE1011 - Théorie de la formation psychomotrice de base
 - LKINE1012 - Pratique de la formation psychomotrice de base
- LKINE1300** "Méthodologie de la recherche en kinésithérapie et réadaptation" a comme prérequis LIEPR1003 ET LANGL1851
- LIEPR1003 - Compréhension et traitement de données
 - LANGL1851 - English for physiotherapists and physical educators
- LKINE1390A** "Didactique des enseignements en kinésithérapie, 1re partie (partim A)" a comme prérequis LKINE1021 ET LKINE1022 ET LKINE1023 ET LKINE1024 ET LKINE1006 ET LFSM1109
- LKINE1021 - Techniques de base en kinésithérapie
 - LKINE1022 - Pathologies et kinésithérapie du système musculo-squelettique
 - LKINE1023 - Pathologies et kinésithérapie du système cardio-respiratoire
 - LKINE1024 - Pathologies et kinésithérapie du système nerveux
 - LKINE1006 - Fondements d'électrothérapie
 - LFSM1109 - Biomécanique et analyse du système locomoteur
- LKINE1390B** "Didactique des enseignements en kinésithérapie, 1re partie (partim B)" a comme prérequis LKINE1021 ET LKINE1022 ET LKINE1023 ET LKINE1024 ET LKINE1006 ET LFSM1109
- LKINE1021 - Techniques de base en kinésithérapie
 - LKINE1022 - Pathologies et kinésithérapie du système musculo-squelettique
 - LKINE1023 - Pathologies et kinésithérapie du système cardio-respiratoire
 - LKINE1024 - Pathologies et kinésithérapie du système nerveux
 - LKINE1006 - Fondements d'électrothérapie
 - LFSM1109 - Biomécanique et analyse du système locomoteur
- LKINE1390C** "Didactique des enseignements en kinésithérapie, 1re partie (partim C)" a comme prérequis LKINE1021 ET LKINE1022 ET LKINE1023 ET LKINE1024 ET LKINE1006 ET LFSM1109
- LKINE1021 - Techniques de base en kinésithérapie
 - LKINE1022 - Pathologies et kinésithérapie du système musculo-squelettique
 - LKINE1023 - Pathologies et kinésithérapie du système cardio-respiratoire
 - LKINE1024 - Pathologies et kinésithérapie du système nerveux
 - LKINE1006 - Fondements d'électrothérapie
 - LFSM1109 - Biomécanique et analyse du système locomoteur
- LKINE1396** "Apprentissage moteur et neuroplasticité, module 1" a comme prérequis LIEPR1024 ET LKINE1234
- LIEPR1024 - Fondements neurophysiologiques et neuropsychologiques du contrôle et de l'apprentissage moteurs
 - LKINE1234 - Psychomotricité
- LKINE9034** "Stages cliniques (3 mois)" a comme prérequis LFSM1102 ET LFSM1003 ET LKINE1003 ET LKINE1005 ET LKINE1021 ET LKINE1022 ET LKINE1023 ET LKINE1024
- LFSM1102 - Anatomie générale, systématique et fonctionnelle
 - LFSM1003 - Anatomie du système locomoteur et analyse du mouvement
 - LKINE1003 - Handicap et réadaptation et stage d'observation
 - LKINE1005 - Fondements de la kinésithérapie locomotrice
 - LKINE1021 - Techniques de base en kinésithérapie
 - LKINE1022 - Pathologies et kinésithérapie du système musculo-squelettique

- **LKINE1023** - Pathologies et kinésithérapie du système cardio-respiratoire
- **LKINE1024** - Pathologies et kinésithérapie du système nerveux
- LKINE9035** "Rapports de stages (3 mois de stages)" a comme prérequis LFSM1102 ET LFSM1003 ET LKINE1003 ET LKINE1005
 - LFSM1102 - Anatomie générale, systématique et fonctionnelle
 - LFSM1003 - Anatomie du système locomoteur et analyse du mouvement
 - LKINE1003 - Handicap et réadaptation et stage d'observation
 - LKINE1005 - Fondements de la kinésithérapie locomotrice
- LNEER2451** "Communication interactive néerlandaise - Niveau intermédiaire" a comme prérequis LANGL1851
 - LANGL1851 - English for physiotherapists and physical educators

COURS ET ACQUIS D'APPRENTISSAGE DU PROGRAMME

Pour chaque programme de formation de l'UCLouvain, un [référentiel d'acquis d'apprentissage](#) précise les compétences attendues de tout-e diplômé-e au terme du programme. Les fiches descriptives des unités d'enseignement du programme précisent les acquis d'apprentissage visés par l'unité d'enseignement ainsi que sa contribution au référentiel d'acquis d'apprentissage du programme.

PROGRAMME DÉTAILLÉ PAR BLOC ANNUEL

KINE1BA - 1er bloc annuel

- Obligatoire
- ⌘ Au choix
- △ Exceptionnellement, non organisé cette année académique 2024-2025
- ⊖ Non organisé cette année académique 2024-2025 mais organisé l'année suivante
- ⊕ Organisé cette année académique 2024-2025 mais non organisé l'année suivante
- △ ⊕ Exceptionnellement, non organisé cette année académique 2024-2025 et l'année suivante
- Activité avec prérequis
- 🌐 Cours accessibles aux étudiants d'échange
- 🚫 Cours NON accessibles aux étudiants d'échange
- [FR] Langue d'enseignement (FR, EN, ES, NL, DE, ...)

Cliquez sur l'intitulé du cours pour consulter le cahier des charges détaillé (objectifs, méthodes, évaluation, etc..)

○ Majeure

○ Formation de base en sciences exactes et biomédicales

○ LFSM1101	Chimie générale et biomolécules	Patrick Henriët	FR [q1] [37.5h] [4 Crédits] 🌐
○ LFSM1102	Anatomie générale, systématique et fonctionnelle	Catherine Behets Wydemans (coord.) Antoine Chretien Ludovic Kaminski	FR [q1] [37.5h] [5 Crédits] 🌐
○ LFSM1103	Esprit critique et posture scientifique		

FR [q1] Crédits] [3]	LKNR1101	Introduction aux méthodes de recherche	Dominique De Jaeger	FR [q2] [30h] [3 Crédits]
	LKNR1102	Développement durable	Anne Berquin Valérie-Anne Chantrain (coord.) Pauline Modrie	FR [q2] [22.5h] [2 Crédits]
	LIEPR1003	Compréhension et traitement de données <i>Ce cours ne sera pas organisé en 2024-2025 car il ne fait plus partie du nouveau programme mis en place dès la rentrée. Il reste cependant répertorié dans le catalogue par obligation technique pendant la période de transition.</i>	Yannick Bleyenheuft	FR [q2] [15h+15h] [4 Crédits] △ [3]

o Formation de base en sciences humaines

	LFSM1106	Philosophie et éthique en sciences de la motricité	Jacob Schmutz	FR [q1] [30h] [3 Crédits]
	LFSM1107	Psychologie générale	Stefan Agrigoroaei Bénédicte Thonon (supplée Damien Brevers)	FR [q1] [30h] [3 Crédits]


o Formation théorique et pratique spécifique à la kinésithérapie

	LKNR1103	Introduction au métier de kinésithérapeute	Marie Delens Christine Detrembleur William Poncin (coord.) Henri Thonon	FR [q1] [30h] [4 Crédits]
	LKNR1104	Système de santé et modèle médical	Christine Detrembleur Bénédicte Schepens (coord.)	

○ LKINE1012

Pratique de la formation psychomotrice de base

Ce cours ne sera pas organisé en 2024-2025 car il ne fait plus partie du nouveau programme mis en place dès la rentrée. Il reste cependant répertorié dans le catalogue par obligation technique pendant la période de transition.

PS [q2]
[0h+30h]
[2 Crédits]
△ 

KINE1BA - 2e bloc annuel

- Obligatoire
 - ✂ Au choix
 - △ Exceptionnellement, non organisé cette année académique 2024-2025
 -
-

○ LKINE1234

Psychomotricité 🇯🇵

Christine Detrembleur

PS [q1]
[7.5h
+15h] [4
Crédits] 🌐

KINE1BA - 3e bloc annuel

- Obligatoire
 - ✂ Au choix
 - △ Exceptionnellement, non organisé cette année académique 2024-2025
 - ⊖ Non organisé cette année académique 2024-2025 mais organisé l'année suivante
 - ⊕ Organisé cette année académique 2024-2025 mais non organisé l'année suivante
 - △ ⊕ Exceptionnellement, non organisé cette année académique 2024-2025 et l'année suivante
 - Activité avec prérequis
-

⌘ LANGL2451	Anglais - Communication interactive 📄	Stéphanie Brabant Philippe Denis Marie Duelz Claudine Grommersch (coord.) Carlo Lefevre Sandrine Meirlaen Jean-Paul Nyssen Lutgarde Schrijvers	EN [q2] [30h] [2 Crédits] 🌐
⌘ LNEER2451	Communication interactive néerlandaise - Niveau intermédiaire 📄	Katrien De Rycke (coord.)	NE [q2] [30h] [2 Crédits] 🌐

o Cours au choix

Un cours à choisir parmi les cours proposés ci-dessous.

⌘ LKINE1039	Technologie et réadaptation 📄	
-------------	-------------------------------	--

KINE1BA - Informations diverses

CONDITIONS D'ACCÈS

Décret du 7 novembre 2013 définissant le paysage de l'enseignement supérieur et l'organisation académique des études.
Les conditions d'admission doivent être remplies au moment même de l'inscription à l'université.

SOMMAIRE

- [Conditions d'accès générales](#)
- [Conditions d'accès spécifiques](#)
- [Accès par valorisation des acquis de l'expérience](#)
- [Conditions particulières d'accès à certains programmes](#)

Conditions d'accès générales

Sous réserve d'autres dispositions légales particulières et en vue de l'obtention du grade académique qui les sanctionne, ont accès à des études de premier cycle les étudiant-es qui justifient :

- 1° soit du certificat d'enseignement secondaire supérieur délivré à partir de l'année scolaire 1993–1994 par un établissement d'enseignement secondaire de plein exercice ou de promotion sociale de la Communauté française le cas échéant homologué s'il a été délivré par un établissement scolaire avant le 1er janvier 2008 ou revêtu du sceau de la Communauté française s'il a été délivré après cette date, ainsi que les titulaires du même certificat délivré, à partir de l'année civile 1994, par le jury de la Communauté française;
- 2° soit du certificat d'enseignement secondaire supérieur délivré au plus tard à l'issue de l'année scolaire 1992–1993 accompagné, pour l'accès aux études de premier cycle d'un cursus de type long, du diplôme d'aptitude à accéder à l'enseignement supérieur;
- 3° soit d'un diplôme délivré par un établissement d'enseignement supérieur en Communauté française sanctionnant un grade académique délivré en application du présent décret, soit d'un diplôme délivré par une institution universitaire ou un établissement organisant l'enseignement supérieur de plein exercice en vertu d'une législation antérieure;
- 4° soit d'un certificat ou diplôme d'enseignement supérieur délivré par un établissement d'enseignement de promotion sociale;
- 5° soit d'une attestation de succès à un des [examens d'admission](#) organisés par les établissements d'enseignement supérieur ou par un jury de la Communauté française; cette attestation donne accès aux études des secteurs, des domaines ou des cursus qu'elle indique;
- 6° soit d'un diplôme, titre ou certificat d'études similaire à ceux mentionnés aux littéras précédents délivré par la Communauté flamande, par la Communauté germanophone ou par l'Ecole royale militaire;
- 7° soit d'un diplôme, titre ou certificat d'études étranger reconnu équivalent à ceux mentionnés aux littéras 1° à 4° en application d'une législation fédérale, communautaire, européenne ou d'une convention internationale;

Remarques :

Les demandes d'équivalence doivent être introduites auprès du [Service des équivalences](#) du Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique de la Communauté française de Belgique dans le respect des délais fixés par celui-ci.

Les deux titres suivants sont reconnus équivalents d'office au Certificat d'enseignement secondaire supérieur (CESS) :

- baccalauréat européen délivré par le Conseil supérieur de l'Ecole européenne,
- baccalauréat international délivré par l'Office du baccalauréat international de Genève.

8° soit du diplôme d'aptitude à accéder à l'enseignement supérieur (DAES) conféré par le jury de la Communauté française.

Conditions d'accès spécifiques

- L'accès aux études de 1er cycle (bacheliers) aux candidats de nationalité hors Union européenne qui ne sont pas assimilés aux ressortissants belges est conditionné aux critères suivants :
 - ne pas avoir obtenu de diplôme d'enseignement secondaire depuis plus de 3 ans maximum. Exemple: pour une demande d'admission pour l'année académique 2024-2025, vous devez avoir obtenu votre diplôme lors des années académiques 2021-2022, 2022-2023 ou 2023-2024. En Communauté française de Belgique, l'année académique s'étend du 14 septembre au 13 septembre.
 - ne pas être déjà titulaire d'un diplôme de 1er cycle
- Les candidats, quelle que soit leur nationalité, disposant d'un diplôme d'études secondaires d'un pays hors Union européenne, doivent avoir obtenu une moyenne de 13/20 minimum ou, à défaut, d'avoir obtenu cette moyenne, avoir réussi une année d'études en Belgique (par exemple spéciale Maths/sciences).
- Pour tout diplôme d'études secondaires **issu d'un pays de l'Union européenne**, la demande d'admission **doit** contenir l'équivalence de votre diplôme ou, à tout le moins, la preuve du dépôt de la demande d'équivalence auprès de la Fédération Wallonie-Bruxelles (Communauté française de Belgique). Pour toute information relative à l'obtention d'une équivalence, veuillez-vous référer au [service compétent](#).

- Pour tout diplôme d'études secondaires **issu d'un pays hors Union européenne, la demande d'admission doit contenir l'équivalence de votre diplôme** délivrée par la Fédération Wallonie-Bruxelles (Communauté française de Belgique). Pour toute information relative à l'obtention d'une équivalence, veuillez-vous référer au [site suivant](#).

Accès par valorisation des acquis de l'expérience

Accès au premier cycle sur la base de la valorisation des savoirs et compétences acquis par expérience professionnelle ou personnelle (VAE)

Aux conditions générales que fixent les autorités de l'établissement d'enseignement supérieur, en vue de l'admission aux études, les jurys valorisent les savoirs et compétences des étudiant-es acquis par leur expérience professionnelle ou personnelle.

Cette expérience personnelle ou professionnelle doit correspondre à au moins cinq années d'activités, des années d'études supérieures ne pouvant être prises en compte qu'à concurrence d'une année par 60 crédits acquis, sans pouvoir dépasser 2 ans. Au terme d'une procédure d'évaluation organisée par les autorités de l'établissement d'enseignement supérieur, le jury juge si les aptitudes et connaissances de l'étudiant-e sont suffisantes pour suivre ces études avec succès.

Au terme de cette évaluation, le jury détermine les enseignements supplémentaires et les dispenses éventuelles qui constituent les conditions complémentaires d'accès aux études pour l'étudiant-e.

Conditions particulières d'accès à certains programmes

- Accès aux études de **premier cycle en sciences de l'ingénieur, orientation ingénieur civil et orientation ingénieur civil architecte**

Attestation de réussite à l'[examen spécial d'admission aux études de premier cycle en sciences de l'ingénieur, orientation ingénieur civil et orientation ingénieur civil architecte](#).

L'accès à ces études est toujours subordonné à la réussite de cet examen spécial d'admission. Les matières du programme ainsi que le mode d'organisation de l'examen peuvent être obtenus auprès du secrétariat de cette faculté.

- Accès aux études de **premier cycle en médecine vétérinaire**

L'accès aux études de premier cycle en médecine vétérinaire est régi par [le décret du 16 juin 2006 régulant le nombre d'étudiants dans certains cursus de premier cycle de l'enseignement supérieur \(non-résidents\)](#).

Les étudiants inscrits en 1^{ère} année du grade de bachelier en médecine vétérinaire doivent se soumettre en fin d'année à un concours à l'issue duquel certains d'entre eux pourront obtenir, selon un quota défini, une attestation les autorisant à poursuivre leurs études. Cette attestation sera exigée au moment de l'inscription administrative auprès du Service des inscriptions de l'UCLouvain à la suite du cycle.

- Accès aux études de **premier cycle en kinésithérapie et réadaptation**

L'accès aux études de premier cycle en kinésithérapie et réadaptation est régi par [le décret du 16 juin 2006 régulant le nombre d'étudiants dans certains cursus de premier cycle de l'enseignement supérieur \(non-résidents\)](#).

- Accès aux études de **premier cycle en sciences psychologiques et de l'éducation, orientation logopédie**

L'accès aux études de premier cycle en sciences psychologiques et de l'éducation, orientation logopédie est régi par [le décret du 16 juin 2006 régulant le nombre d'étudiants dans certains cursus de premier cycle de l'enseignement supérieur \(non-résidents\)](#).

- Accès aux études de **premier cycle en médecine et en sciences dentaires**

L'accès aux études de premier cycle en médecine et en sciences dentaires est conditionné par la réussite d'un concours d'accès.

Les informations y relatives sont disponibles [sur le site de l'ARES](#) (Académie de Recherche et d'Enseignement Supérieur).

- Accès au **Bachelor of Science in Business Engineering**

The Bachelor of Science in Business Engineering is a joint program organised by KU Leuven and UCLouvain Saint-Louis Bruxelles. In order to register, all candidate must first submit an application via the [KU Leuven admission platform](#). The [conditions of access](#) to this programme are specific.

RÈGLES PROFESSIONNELLES PARTICULIÈRES

Ces études conduisent à un titre professionnel soumis à des règles ou des restrictions d'agrément ou d'établissement professionnel particulières.

Vous trouverez les informations légales nécessaires [en cliquant ici](#).

PÉDAGOGIE

Tout au long de son cursus de bachelier en kinésithérapie et réadaptation, l'étudiant est confronté à des dispositifs d'apprentissage variés : cours magistraux, monitorats, séances de théâtre forum, travaux pratiques, stages.

Les cours magistraux sont surtout présents au niveau de la formation de base en sciences exactes et biomédicales ; les enseignants de ces matières veillent néanmoins à encourager la proactivité de l'étudiant, par l'utilisation de MOOCs et l'organisation de monitorats en complément du cours par exemple. La formation plus spécifique en kinésithérapie fait, quant à elle, appel à des modes pédagogiques plus variés, incluant des travaux pratiques et des monitorats.

La réalisation de stages permet à l'étudiant de mobiliser les compétences acquises aux cours et de se familiariser avec l'environnement de travail propre au métier de kinésithérapeute. Des séances de théâtre forum en accompagnement des stages permettent d'inciter la réflexivité de l'étudiant et de développer ses compétences de communication thérapeutique.

La formation trouve ainsi sa richesse et sa spécificité dans ses nombreux ancrages :

- Une formation partagée avec l'éducation physique : en sciences exactes et biomédicales (anatomie, biologie, chimie, physique, physiologie, neurophysiologie, introduction à la pathologie), en sciences humaines (philosophie, psychologie, esprit critique, analyse de données scientifiques) et en sciences de la motricité (biomécanique, analyse du mouvement/du système locomoteur, exercice médecine).
- Une formation propre à la kinésithérapie : en sciences exactes et biomédicales (gériatrie, psychiatrie, algologie, neurophysiologie) et en sciences humaines (méthodes de recherche et collecte de données en sciences de la santé, développement durable, communication thérapeutique ,...).
- Une formation en motricité (course à pied, fitness, coordination, natation)
- Une formation spécifique aux techniques de kinésithérapie (raisonnement clinique, techniques de base en kinésithérapie, anatomie palpatoire, pathologies et kinésithérapie des différents systèmes).
- Des stages cliniques avec des séances d'accompagnement.
- Une formation en langues.

EVALUATION AU COURS DE LA FORMATION

Les méthodes d'évaluation sont conformes au [règlement des études et des examens](#). Plus de précisions sur les modalités propres à chaque unité d'apprentissage sont disponibles dans leur fiche descriptive, à la rubrique « Mode d'évaluation des acquis des étudiants ».

Les méthodes d'évaluation sont conformes au [règlement des études et des examens](#). Plus de précisions sur les modalités propres à chaque unité d'apprentissage sont disponibles dans leur fiche descriptive, à la rubrique « Mode d'évaluation des acquis des étudiants ».

Pour les cours théoriques, l'évaluation se fait sur la base d'un examen écrit ou oral selon les cours et peut être combinée et / ou remplacée par des éléments d'évaluation continue.

Pour la formation pratique, l'évaluation est continue et est éventuellement complétée par une évaluation finale.

Les modalités d'évaluation de chaque cours sont communiquées aux étudiants en début de cours.

MOBILITÉ ET INTERNATIONALISATION

Au cours de votre cursus en kinésithérapie et réadaptation, vous aurez la possibilité de réaliser un séjour d'études ou une partie de vos stages dans un pays étranger grâce aux partenariats développés par la Faculté des sciences de la motricité.

Les étudiant.es qui sont particulièrement sensibilisés aux questions spécifiques posées par la réadaptation dans les pays du tiers monde peuvent également réaliser un stage en Afrique (par exemple : Benin) ou dans le sud-est asiatique (par exemple : Vietnam).

Conditions : voir la page [mobilité](#) de la FSM

FORMATIONS ULTÉRIEURES ACCESSIBLES

Le diplôme de bachelier donne accès au master (60 crédits) en kinésithérapie et réadaptation sans prérequis. Ce programme de master conduit au titre professionnel de kinésithérapeute.

GESTION ET CONTACTS

Gestion du programme

Faculté

Entité de la structure

Dénomination

Secteur

Sigle

Adresse de l'entité

SSS/FSM

Faculté des sciences de la motricité ([FSM](#))

Secteur des sciences de la santé ([SSS](#))

FSM

Place Pierre de Coubertin 1 - bte L8.10.01

1348 Louvain-la-Neuve

Tél: [+32 \(0\) 10 47 44 19](tel:+32210474419) - Fax: [+32 \(0\) 10 47 31 06](tel:+32210473106)

Mandat(s)

- Doyen : [Marc Francaux](#)

Commission(s) de programme

- Commission d'encadrement en éducation par le mouvement ([EDPM](#))
- Commission d'encadrement en sport, exercices physiques et santé ([EXRC](#))
- Commission d'encadrement en physiologie et biomécanique de la locomotion ([LOCO](#))
- Commission d'encadrement en réadaptation et médecine physique ([READ](#))

Responsable académique du programme: [Julie Duque](#)

Jury

- Président de jury: [Patrick Henriët](#)
- Secrétaire de jury: [William Poncin](#)

Personne(s) de contact

- Responsable administratif: [Emmanuel Ugeux](#)